Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 074-217402981-20261116-DEL26_DG_108-DE

Vétraz Monthoux

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.108

Séance du **SEIZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX**
Date de la convocation : Mardi 10 novembre
Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Membres en exercice : 33
Quorum : 17

28 présents :
MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, MOLS Louis-David, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

4 absents ayant donné pouvoir :
Éric GUENEZ à Jean-Pierre BELMAS – Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGEGERE – Alexandra NOURRY à Valentin TREBOZ - Karl PELLIER à Anne-Lise VOUTAY-MERMET

1 absent excusé sans pouvoir : BAUD Joël

Objet : Versement de la subvention annuelle au CCAS

VU les articles L.123-6, R.123-8 à R.123-26 du Code de l'action sociale et des familles,

VU le budget primitif 2026 du budget principal voté le 27/04/2026

CONSIDERANT la prévision budgétaire d'une subvention d'un montant de 40 000,00 € inscrite dans le budget primitif au bénéfice du CCAS,

CONSIDERANT la nécessité de verser cette subvention pour assurer le fonctionnement du CCAS,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le versement d'une subvention selon le besoin d'équilibre du budget CCAS à la date de clôture de l'exercice budgétaire 2026 ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 074-217402981-20261116-DEL26_DG_108-DE

2026.108

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention dans la limite des 40 000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 18 novembre 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 20/11/2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.